FORMATION recommandée par COURTAGE DE FRANCE

INFORMATION-ERP/IGH -

Si une formation SSIAP est antérieure à 2017, un recyclage ou une remise à niveau s'impose en 2020 !*

CNPP

Formation

Risques d'incendie et d'explosion - IGH ERP

Prévention et maîtrise des risques **www.cnpp.com**

Vous êtes diplômés SSIAP ou vous gérez l'équipe de sécurité d'un ERP, vous savez donc que la mise à jour des connaissances doit être effectuée tous les 3 ans.
Reste à choisir l'organisme de formation agréé qui saura mobiliser les stagiaires/participants autour des retours d'expérience de ses intervenants et d'exercices pratiques dans des conditions proches de la réalité.
* Au regard de l'ordonnance n° 2020-306 du 25 mars 2020 relative à la prorogation des délais échus pendant la période d'urgence sanitaire, les mesures administratives telles que les cartes professionnelles / agréments / autorisations qui ont expiré depuis le 12 mars 2020 ou qui expirent pendant la période d'état d'urgence sanitaire restent valables jusqu'en juillet 2020 (cette date est vouée à évoluer en fonction de la période d'état d'urgence).

Découvrez nos programmes de recyclage

Découvrez nos programmes de remise à niveau
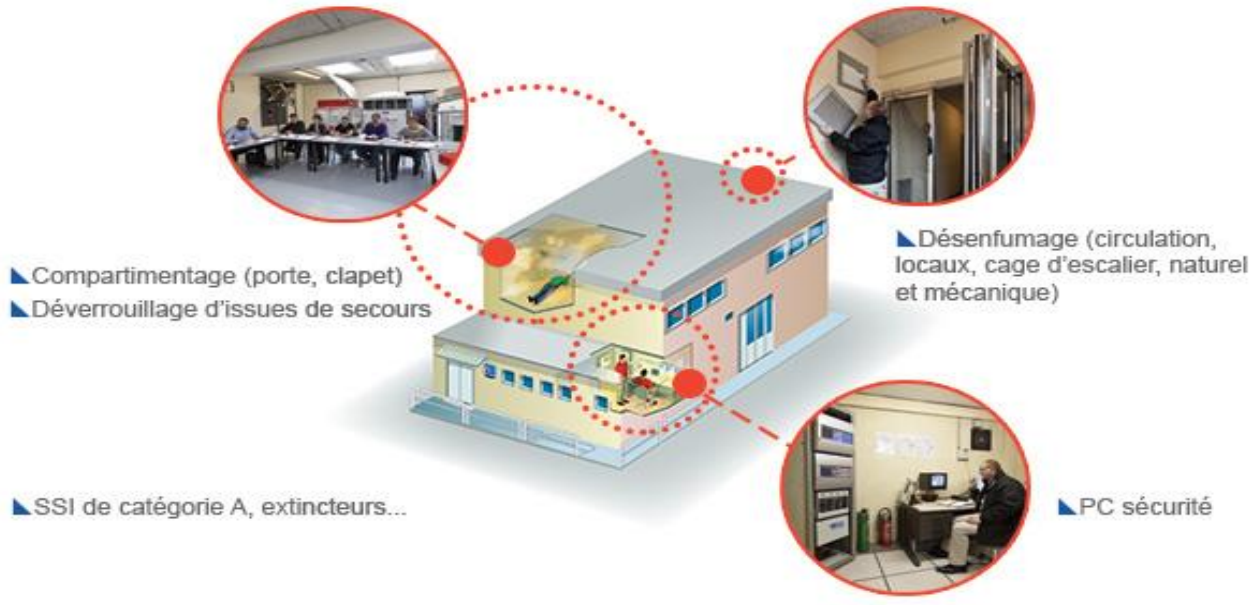
Bâtiment pédagogique dédié à l'appropriation des savoir-faire professionnels comprenant :